

Dialogue Parents/ Profs

Une étape dans les relations entre personnels de l'Education et parents d'élèves

La rencontre entre la Fédération des Autonomes de Solidarité et la FCPE

42 % des dossiers traités par les Autonomes de Solidarité Laïques sont issus de conflits entre les parents d'élèves et les personnels de l'éducation.

Face à ce constat, Alain Aymonier, *Président de la Fédération des Autonomes de Solidarité (FAS)* et Faride Hamana, *Président de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques (FCPE)* se sont rencontrés en décembre dernier afin de relancer le dialogue entre les enseignants et les parents d'élèves. Cette rencontre visait également la mise en œuvre d'actions conjointes pour améliorer la compréhension du système scolaire par les parents. Ce rendez-vous fructueux a permis de mettre en évidence les points communs des deux associations : la laïcité et la place et le rôle du service public de l'éducation.

Rétablir le dialogue enseignants / parents d'élèves

L'actualité récente prouve une fois de plus que le dialogue entre enseignants et parents d'élèves est à renouer. Les plaintes récentes contre des personnels de l'éducation poussés à bout se multiplient. Or, le dialogue et la médiation auraient sans doute pu régler ces affaires sans passer par la judiciarisation. En rencontrant la FCPE, la FAS&USU a souhaité faire un nouveau pas vers les associations de parents d'élèves afin de relancer ce dialogue et trouver des solutions ensemble.

Limiter la judiciarisation

Il y a dix ans, on dénombrait, chaque année, 200 à 300 dépôts de plainte de parents contre des professeurs. Aujourd'hui, on recense entre 900 et 1 000 dépôts de plainte. La FAS et la FCPE partagent la même conviction de limiter cette judiciarisation par l'intervention conjointe des délégués de parents d'élèves et des militants des Autonomes de Solidarité Laïques dès qu'il y a un conflit de ce type. Les deux Fédérations souhaitent rétablir le dialogue et prévenir les conflits entre les enseignants et les parents d'élèves en menant des actions conjointes de médiation.

Intervenir sur le terrain

Afin de renforcer leur partenariat, la FAS et la FCPE ont décidé d'inciter leurs instances départementales à se rencontrer et à approfondir leurs relations.

Rappel : le droit des parents

Selon le Code de l'Education, les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Leurs droits sont reconnus et garantis par ce même Code, leur permettant de « rencontrer les enseignants et les personnels de direction pour évoquer la scolarité de leurs enfants, mais également participer par l'intermédiaire de leurs représentants aux différentes instances concernant la vie de l'école. »

Si des rencontres entre parents d'élèves et enseignants sont prévues deux fois par ans, les enseignants et la direction se doivent également de répondre aux demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents.

Tél. 01 53 30 74 00
E-mail : stephane@ab3c.com

Contact presse FCPE
Laurence Guillermou
Tél. 01 43 57 16 16
e-mail : fcpecom@fcpe.asso.fr